

Reconnaître le scarabée japonais (*Popillia japonica*) organisme de quarantaine

Une menace pour les cultures, les forêts et les espaces verts

Classé comme organisme de quarantaine (organisme nuisible particulièrement dangereux aux végétaux), le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales : **tout soupçon de sa présence sur le territoire doit être signalé au plus vite.**



Comment le reconnaître :

1

Sa taille (environ 1 cm) :
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !



2

Ses couleurs :
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre

3

Abdomen :
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



Que faire en cas de suspicion :

1. Capturer l'insecte et l'enfermer dans un bocal.
2. Attention aux confusions possibles : comparer s'il ne s'agit pas d'une espèce proche (voir au verso).
3. Si le doute persiste, placer l'insecte au congélateur au moins 2 heures.
4. Prendre plusieurs photos de l'insecte mort (côtés et dos).

5. A: Faire votre annonce sur votre portable:



- B: Faire votre annonce à l'aide du formulaire en ligne sur la page de l'inspectorat:
DGAV/ Inspectorat/ Popillia